



## BRÈVES ÉCONOMIQUES

### DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

### DE BERNE

N° 91 – 9 décembre

#### Faits saillants

- Nouvelle composition du Conseil fédéral, les Finances à Karin Keller-Sutter (PLR), l'énergie à Albert Rösti (UDC)
- Adoption du budget fédéral 2023 par le Parlement
- Hausse des taux de la BNS attendue mi-décembre

#### Macroéconomie

**Conseil fédéral** : Le Parlement suisse a élu deux nouveaux conseillers fédéraux ce jeudi, en remplacement d'Ueli Maurer et de Simonetta Sommaruga dont les départs sont prévus en fin d'année. Ainsi, l'UDC bernois Albert Rösti prendra la tête du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), et la socialiste jurassienne Elisabeth Baume-Schneider celle du Département fédéral de justice et police (DFJP). Karin Keller-Sutter prendra la tête au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du Département fédéral des finances (DFF) dans un contexte difficile, caractérisé par une conjoncture détériorée due en particulier fortes hausses des prix de l'énergie. Les conseillers fédéraux Ignazio Cassis (Affaires étrangères), Alain Berset (Intérieur), Guy Parmelin (Economie, Formation, Recherche) et Viola Amherd (Défense) conservent leurs postes respectifs. Enfin, Alain Berset été élu président de la Confédération pour l'année 2023.

**Finances publiques** : Le Parlement a définitivement adopté le budget fédéral pour 2023, qui prévoit un déficit de 4,8 Mds CHF (81,3 Mds de recettes pour 86,2 Mds de dépenses). Il est notamment prévu d'allouer 325 M CHF aux chercheurs suisses souhaitant participer à des projets de recherche du programme Horizon Europe.

**Politique monétaire** : Les marchés anticipent l'annonce d'un nouveau relèvement du taux directeur de la Banque nationale suisse à l'occasion du prochain examen de la situation économique et monétaire le 15 décembre. Dans la continuité des hausses de 50 points de base en juin puis de 75 points en septembre, les analystes projettent une nouvelle augmentation de 50 points de base, ce qui réhausserait le taux directeur à 1 %.

**Fiscalité** : La mise en œuvre de la réforme de l'imposition minimale des grandes entreprises portée par l'OCDE crée progressivement le consensus au sein du Parlement. Les deux Chambres se sont accordées cette semaine sur la répartition des potentielles recettes supplémentaires, estimées entre 1 et 2,5 Mds CHF. Ainsi, 75% de l'enveloppe sera attribuée aux cantons où sont implantées les entreprises concernées, et 25% à la Confédération. Des divergences subsistent quant à la répartition des recettes supplémentaires entre les cantons et leurs communes. Après l'examen parlementaire, le projet devrait faire l'objet d'un référendum le 18 juin 2023.

**Marché du travail** : A contre-courant des inquiétudes liées à la libre-circulation des personnes entre l'UE et la Suisse dans la Confédération, le think-tank libéral Avenir Suisse a souligné dans un rapport le besoin des entreprises helvétiques de recourir aux travailleurs détachés pour combler la pénurie de main-d'œuvre domestique qui ne cesse de s'aggraver. En 2021, environ 215 000 actifs européens ont effectué un séjour de travail détaché en Suisse. Du fait de la courte durée du séjour, ces prestations représentent un volume de travail de seulement 34 000 postes à plein temps, soit 0,9 % du total des heures de travail effectuées dans le pays.

#### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 08/12	Var. vs 01/12
EUR/CHF	0,9890	+ 0,4 %
USD/CHF	0,9424	- 0,1 %
SMI	10 996	- 2,1 %
Taux 10a	1,021 %	- 1,6 pb

## Secteur financier

**Crédit Suisse** : Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration, Crédit Suisse a renforcé son capital en concluant l'émission annoncée de 4 Mds CHF d'actions. Jeudi, cette annonce a dynamisé le marché et ainsi permis au cours de l'action de clôturer à 2,95 CHF, en hausse d'environ 3 % par rapport à l'ouverture.

**Bourse** : Le Conseil des Etats (= chambre haute) a pérennisé la mesure dite « de protection de la place financière helvétique » jusqu'au 31 décembre 2025. Introduite le 1<sup>er</sup> juillet 2019 suite au non-renouvellement de l'équivalence boursière auparavant accordée par l'UE, la mesure permet aux investisseurs européens de négocier les actions helvétiques sur les Bourses suisses sans entraver le droit communautaire. Le Conseil national doit encore donner son accord, avant que la mesure ne soit intégrée à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers.

**Concurrence** : La Commission de la concurrence (Comco) a ouvert une enquête préalable sur les salaires des apprentis et des étudiants en fin de formation dans le milieu bancaire, visant 34 établissements situés en Suisse alémanique. La Comco devra déterminer si ces échanges constituent des indices d'accords illicites au sens du droit des cartels, et s'il y a lieu d'ouvrir une enquête officielle. Les partenaires sociaux du milieu ont unanimement exprimé leur incompréhension, estimant problématique que la Comco intervienne sur la fixation des salaires.

## Secteurs non financiers

**Energie** : Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a conclu des contrats avec 3 énergéticiens (Axpo, CKW et BKW) afin d'organiser la réserve de groupes électrogènes de secours. Les trois entreprises ont pour mission d'agréger les groupes électrogènes de secours mis à disposition contre indemnisation par leurs détenteurs (principalement d'autres entreprises), pour en faire une centrale de réserve virtuelle. Le gestionnaire national du réseau de transport d'électricité Swissgrid pourra, si nécessaire, recourir à cette réserve d'énergie. Grâce à ce regroupement, l'OFEN estime qu'une puissance de 280 MW pourra être mise à disposition durant l'hiver 2022/23.

L'énergéticien Axpo affiche un bénéfice net de 594 M CHF pour l'année fiscale en cours (1<sup>er</sup> Octobre 2021 - 30 Septembre 2022), contre 607 M CHF un an plus tôt. Le groupe a indiqué ne pas avoir utilisé la ligne de crédit d'urgence de 4 Mds CHF ouverte par la Confédération début septembre. Alors que de fortes perturbations secouent le marché de l'énergie depuis un an, Axpo prévoit de bénéficier d'effets de rattrapage dès l'exercice 2024/25 en lien avec le renchérissement des prix de l'électricité.

**Industrie** : Afin de solder une affaire de corruption liée à la construction d'une centrale électrique en Afrique du Sud, le groupe électrotechnique zurichois ABB a conclu un accord avec la justice sud-africaine et accepté de verser au titre de réparation punitive un montant de 2,5 Mds de rands (134 M CHF).

**UE-Suisse** : Le 5 décembre, la Suisse et la Pologne ont signé un accord bilatéral établissant le nouveau programme de coopération dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> contribution de la Suisse en faveur de certains Etats-membres de l'Union européenne. Parmi les 15 pays bénéficiaires de cette contribution, la Pologne bénéficie de l'enveloppe financière la plus élevée (320 M CHF).

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)